

PRESENTATION DU SYSTEME DOUANIER AUTOMATISE (SYDONIA) version World (4)

1. Historique de SYDONIA :

Le SYDONIA, SYstème DOuanier Automatisé, a été développé par la CNUCED en 1981 à la demande de la CEDEAO en vue de faciliter la production des statistiques du commerce extérieur.

Ainsi la CEDEAO a recommandé l'exploitation de ce système aux états membres et le Niger a adhéré à ce projet qui en plus de la production des statistiques du commerce extérieur permet la facilitation, l'amélioration et la sécurisation des transactions commerciales.

La Direction Générale des Douanes (DGD) a démarré en 1986 l'informatisation de ses services par l'installation de sydonia version 2.0 puis a passé à la version 2.7 et enfin à la version sydonia ++ en 2004.

En avril 2013, après l'élaboration du plan de développement informatique 2013-2015, la Direction Générale des Douanes a entamé la centralisation des données des serveurs sydonia sur un serveur unique logé à la DGD.

Aujourd'hui, six (6) bureaux des douanes dont quatre (4) de la place de Niamey et ceux de Gaya et Torodi sont centralisés sur le serveur unique.

Aussi, SYDONIA ++ n'étant plus maintenu par la CNUCED car elle présente certaines insuffisances liées notamment à l'évolution des Technologies de l'Information et de la Communication, l'administration des douanes du Niger à l'instar des autres administrations douanières a décidé de migrer vers SYDONIAWorld.

2. Objectif de SYDONIA

L'objectif de SYDONIA, c'est de moderniser la douane pour permettre le développement du commerce. Plus spécifiquement :

- Assurer la fluidité du trafic commercial régulier ;
- Automatiser le calcul des droits et taxes ;
- Accroître l'efficacité des contrôles douaniers ;
- Assurer la perception des recettes ;
- Assurer l'application uniforme de la réglementation.

3. Migration SYDONIAWorld

Dans le processus de modernisation de l'Administration des Douanes et afin de simplifier les procédures de dédouanement pour des opérations accélérées et sécurisées, le processus de migration de sydonia ++ vers SYDONIAWorld a été entamé en juin 2015 pour une durée de 14 mois.

Après diverses activités menées par nos informaticiens appuyés par des experts de la CNUCED, six (6) bureaux des douanes à savoir Niamey Route, Niamey Rive Droite, Niamey Spécial Moyens des Transports, Niamey Fret, Torodi et Gaya ont été migrés.

SYDONIAWorld est donc opérationnel dans ces bureaux depuis le lundi 11 avril 2016. La cérémonie officielle de lancement est intervenue le mercredi 13 avril 2016 sous la présidence de Monsieur le Ministre des Finances.

4. Fonctionnalités de SYDONIAWorld :

Les principales fonctionnalités de SYDONIAWorld sont :

- la gestion de manifeste ;
- la gestion de transit ;
- la gestion des déclarations ;
- la gestion de la sélectivité ;
- la gestion des attestations d'exonérations et des demandes de prise en charge, des résultats d'évaluation des véhicules et des attestations de vérification ;
- la gestion des opérations de caisse.

5. Avantages de SYDONIAWorld :

SYDONIAWorld, offre des possibilités d'adaptation au contexte local par l'équipe technique nationale car la CNUCED met à disposition le code source SYDONIAWorld aux administrations douanières.

SYDONIAWorld permet aussi :

- la simplification des procédures douanières et donc réduction du délai de traitement des opérations douanières ;
- les contrôles douaniers renforcés effectués par le système ;
- la gestion des risques des transactions électroniques ;
- l'élaboration rapide et plus fiable des statistiques du commerce extérieur ;
- la possibilité de communiquer avec les autres agences ou administrations gouvernementales ;
- l'automatisation de l'ensemble des procédures douanières ;
- l'optimisation de l'utilisation des ressources humaines ;

- la possibilité d'utilisation des moyens d'inspections non intrusives ou de suivi du transit régional ;
- la dématérialisation des procédures (passage des documents papier aux documents électroniques) ;
- la facilitation du commerce international (formalités douanières plus fluides des marchandises aux points d'entrée et/ou de sortie) ;
- la possibilité d'interfaçage avec les systèmes bancaires (e-banking) ;
- la possibilité d'imprimer la déclaration sur papier libre format A4 (imprimante laser).

6. Caractéristiques des ordinateurs et type de connexions

\\ Tout utilisateur du système possédant une habilitation à travers la création d'un compte peut s'y connecter partout où il se trouve et effectuer des opérations de dédouanement.

Pour les usagers du service (déclarants et opérateurs économiques, etc ...), ils peuvent se connecter à partir des salles banalisées de la douane ou à partir de leurs propres installations. Pour cela, il leur faut, des ordinateur(s) possédant, au minimum une RAM de 1Giga et une liaison internet d'un débit égal au moins à 512 Ko.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES



ISSAKA ASSOUMANE